



Question d'Inès et Lucas :

## Comment acheter pour la 1<sup>ère</sup> fois ?

« Pour réussir votre premier achat, tout commence par une bonne préparation de votre financement ! »

Antoine, Expert Crédits et Assurances

### Premier achat ou primo-accession



#### Bien préparer son projet :

Pour réussir votre premier achat, tout commence par **une estimation précise de votre capacité d'emprunt** et non par une simple simulation. En effet en fonction de la nature du bien (neuf ou existant), de la zone géographique où vous souhaitez acheter, de votre situation personnelle et financière, nous pourrons **mobiliser des prêts aidés qui vont augmenter votre capacité d'emprunt et faire baisser le coût du financement**. Votre capacité d'emprunt et donc d'achat dépend également des conditions de financement des banques (critères d'éligibilité et conditions de taux).

**Nous sommes à vos côtés pour décrypter toutes les possibilités et vous permettre de chercher le bien qui vous convient en toute sérénité.**



#### Finalisation :

Une fois votre compromis signé, **votre courtier est à vos côtés** pour faire le tour des banques, négocier les conditions, verrouiller le meilleur financement et s'assurer de la mise en place de votre crédit **pour que le jour de la signature chez le notaire, tout soit prêt !**

### Le conseil en + :

**La première fois c'est le saut dans l'inconnu, mais vous ne serez jamais seul.** Pour votre premier rdv avec votre courtier Empruntis, pensez à venir avec un **maximum d'éléments financiers** pour que nous fassions l'étude la plus précise possible et faites en amont le point sur l'épargne que vous pouvez mobiliser dans le projet (épargne dispo, PEE...).

**empruntis**  
Expert crédits et assurances

Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

Empruntis l'agence - Orias 11062321 - COBSP-COA-MIOBSP (<http://www.orias.fr>) - 4 allée de Seine 93285 Saint Denis - RCS Bobigny 484182852 - Réseau d'agences franchisées juridiquement et financièrement indépendante. Consultez la liste de nos partenaires sur [www.empruntis.com](http://www.empruntis.com). Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - site : <http://acpr.banque-france.fr>), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix (10) jours à compter de la réception de l'offre de financement. Si la vente immobilière est annulée en raison de la non-obtention du prêt immobilier, le vendeur doit rembourser les sommes versées. Crédit photo : @Stock.Adobe.com/Victor zastol'skiy.